

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2879

11 octobre 2014

SOMMAIRE

5 to 12 Investments S.à r.l.	138182	Kings Cross Student Housing S.à r.l.	138159
CENSI Holding A S.à r.l.	138154	Medina Financial Markets S.à r.l.	138167
Conseils Participations Finance S.A.	138153	Meridian Group Investments S.à r.l.	138163
Copper Grafton Five S.à r.l.	138151	Mpc 1 S.à r.l.	138160
Cuzco	138153	My Office Stock S.à r.l.	138171
CVC Investments Europe V Staff S.C.A.	138153	Plusetages S.A.	138150
Deltalux Management S.A.	138154	Polare S.A.	138149
Dematic PIK 2 S.à r.l.	138154	Pyxis Partners S.A.	138147
Egon Holdings S.A.	138146	Quesse SA	138148
Ferrero International S.A.	138162	Quintiles Luxembourg European Holding	138147
FGL Lux Holdings, S.à r.l.	138155	RI-Invest S.A.	138150
Fialbo Finance S.A.	138162	RJ Two S.à r.l.	138149
Guardian Digital Communications Luxem- bourg S. à r.l.	138146	Rockpoint FREO JV I S.à r.l.	138146
Hamel S.A.	138158	Rockspring TransEuropean Properties V Swiss 1 S.à r.l.	138148
Hammerhead S.à r.l.	138157	Saint George SICAV-SIF	138149
Hindi Soparfi S.A.	138159	Sandton Conduit S.à r.l.	138150
Hiva Holding S.A.	138155	Santa Augustina S.A.	138150
IBA-Halberg GmbH, Niederlassung Lu- xembourg	138156	Sea and River Shipping S.A.	138146
IBA-Halberg GmbH, Niederlassung Lu- xembourg	138157	Seadler Invest S.A.	138148
IH Baseholding S.à r.l.	138157	Sofin Credit S.A.	138151
Immosecure	138156	SPC Holding S.A.	138151
Impetus S.à r.l.	138156	Stornoway Finance S.à r.l.	138149
Infedec SPF S.A.	138158	Sufikupar S.A.	138152
Infire S.A.	138158	Sutrafin S.A. SPF	138147
Invest International Holdings S.A.	138192	Teak Luxembourg S.A.	138152
Island Lux S.à r.l. & Partners S.C.A.	138159	Travis Investment S.à r.l.	138152
Kameleon Luxembourg S.A.	138159	Whitehall Street International Real Estate SCA 2008	138189
		Zenith Property Development S.A.	138155

Rockpoint FREQ JV I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5635 Münsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 148.507.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014132721/9.

(140150497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

Guardian Digital Communications Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.
R.C.S. Luxembourg B 126.612.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 7 février 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 7 mars 2014.

Référence de publication: 2014131264/11.

(140148751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Sea and River Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 172.468.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions circulaires du conseil d'administration en date du 10 mars 2014:

- le siège social de la société est transféré de son adresse actuelle 25, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.
- l'adresse professionnelle de Monsieur Jean-Pierre DE WOLF, Administrateur et Administrateur-délégué de la Société, est dorénavant au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014132776/14.

(140150246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

Egon Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 129.091.

Extract of resolutions taken at the Annual General Meeting held exceptionally on July 17, 2014

1. The mandate of the Company RSM Audit Luxembourg S. à r.l société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, with registered office at 6. rue Adolphe L-1116 Luxembourg as Independent Auditor is renewed for a term of one year, until the Annual General Meeting of the year 2015.

Certified true

Suit la traduction française

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 17 juillet 2014

1. Le mandat de Réviseur d'Entreprises Agréé de la société RSM Audit Luxembourg S. à r. l. société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est 6. rue Adolphe L-1116 Luxembourg est renouvelé pour une période de 1 an. jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2015.

EGON HOLDINGS S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014131202/20.

(140148694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Sutrafin S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1341 Luxembourg, 3, place Clairefontaine.
R.C.S. Luxembourg B 162.455.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour SUTRAFIN S.A. SPF
Signature

Référence de publication: 2014132762/12.

(140150665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

Pyxis Partners S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 100.658.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 juillet 2014

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 23 juillet 2014 que:

L'assemblée a révoqué avec effet immédiat le mandat d'administrateur unique de:

- Monsieur Michel THIBAL

L'assemblée décide de nommer au poste d'administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale d'approbation des comptes qui se tiendra en 2015:

- Madame Visaka KIMARI, née le 22 mars 1961 à Phnom Penh (Cambodge), demeurant professionnellement au 296-298 route de Longwy L-1940 Luxembourg.

Le Mandataire

Référence de publication: 2014132713/18.

(140150002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

Quintiles Luxembourg European Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 635.911.573,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 149.428.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance de la société Quintiles Western European Holdings en date du 12 septembre 2013 que ce dernier, qui est un des deux associés de la Société Quintiles Luxembourg European Holding, a transféré toutes les parts sociales qu'il détenait dans la Société au deuxième associé de la Société, nommément Innovex Merger Corp.

Par conséquent, l'associé unique de la Société est Innovex Merger Corp.

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la Société en date du 4 mai 2014 que Monsieur Reinhard Richard Gombert a démissionné de sa position de gérant de la Société avec effet au 4 mai 2014.

Il est décidé de nommer en remplacement de Monsieur Reinhard Richard Gombert, Monsieur Jehudi Mostert, né le 24 août 1972 à La Hague, Pays-Bas et résidant professionnellement au 10, Siriusdreef, NL-2132 WT Hoofddorp, Pays-Bas, comme gérant de la Société avec effet au 4 mai 2014 pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société est maintenant composé comme suit:

- Olivier Dorier comme gérant de la Société; et
- Jehudi Mostert comme gérant de la Société.

Le 21 août 2014.

Pour extrait conforme
Un mandataire

Référence de publication: 2014132715/24.

(140150757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

Seadler Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 172.212.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 11 juin 2014:

«L'Assemblée prend acte de la démission de M. Giovanni VITTORE des fonctions de président du Conseil d'Administration et d'administrateur. L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateur et de président du Conseil d'Administration, M. Jeannot DIDERRICH, expert-comptable, demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, qui terminera le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2018».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SEADLER INVEST S.A.

Référence de publication: 2014132778/14.

(140150622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

Rockspring TransEuropean Properties V Swiss 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 181.038.

Il résulte des décisions de l'associé unique de La Société, décidées par voie de résolutions en date du 19 août 2014:

1. Acceptation de la démission de Ian Baker en tant que classe A gérant de La Société avec effet immédiat.

2. Nomination de Christopher Warren, né le 18 juillet 1978, à Londres, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 166, Sloane Street, SW1X 9QF Londres, Royaume-Uni, en qualité de classe A gérant de La Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 août 2014.

Référence de publication: 2014132725/15.

(140150504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

Quesse SA, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 9, boulevard Dr Charles Marx.
R.C.S. Luxembourg B 134.325.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2013 tenue à 10.30 heures le 7 mai 2014

Extrait des résolutions

4- L'assemblée générale a pris connaissance du changement d'adresse des administrateurs Mme Bourkel Anique et M. Vancheri Alexandre, ainsi que de l'administrateur et administrateur-délégué M. Bourkel Michel, du 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg au 9, Boulevard Dr. Charles Marx, L-2130 Luxembourg;

5- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

Administrateurs:

- Mme Bourkel Anique, adresse professionnelle 9, Boulevard Dr. Charles Marx, L-2130 Luxembourg;
- M. Bourkel Michel, adresse professionnelle 9, Boulevard Dr. Charles Marx, L-2130 Luxembourg;
- M. Vancheri Alexandre, adresse professionnelle 9, Boulevard Dr. Charles Marx, L-2130 Luxembourg;

Administrateur-délégué:

- M. Bourkel Michel, adresse professionnelle 9, Boulevard Dr. Charles Marx, L-2130 Luxembourg;

Commissaire aux comptes:

- WILBUR ASSOCIATES LTD, Union Court Building, Elizabeth Avenue & Shirley Street S-E2, Nassau, Bahamas, N-8188, IBC 185200;

qui tous acceptent, pour l'année 2014 et jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Référence de publication: 2014132717/25.

(140150708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

RJ Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 168.015.

Les statuts coordonnés au 9 juillet 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2014132739/11.

(140150227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

Stornoway Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 173.316.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 21 août 2014.

Pour la société Stornoway Finance S.à r.l.

Référence de publication: 2014132761/11.

(140150567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

Saint George SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 141.447.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Saint George SICAV-SIF

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014132763/11.

(140149994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

Polare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 148.721.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 21 août 2014 que

- Les démissions de M. Olivier LIEGEOIS et M. Luc GERONDAL, administrateurs de la Société ont été acceptées avec effet au 21 août 2014;

- Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la Société, avec effet au 21 août 2014 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2018:

* (i) Mme Sandrine BISARO, née le 28 juin 1969 à Metz, France, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg;

* (ii) Mme Christelle MATHIEU, née le 1^{er} mars 1978 à Virton, Belgique, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg;

- Le mandat de Monsieur Patrick MOINET, administrateur et président du Conseil d'administration de la Société, a été renouvelé et ce jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2014.

Référence de publication: 2014132703/21.

(140150384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

Santa Augustina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R.C.S. Luxembourg B 102.353.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014132766/9.

(140150294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

Plusetages S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 160.084.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014132702/10.

(140150154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

Sandton Conduit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 177.136.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 7 août 2014, ce qui suit:

- Madame Alice Talos a été révoquée de sa fonction de gérante avec effet immédiat; et
- Madame Catherine Francq, née le 1^{er} janvier 1980 à Uccle (Belgique), demeurant professionnellement au 3, rue de la Loge, L-1945 Luxembourg, a été nommé la nouvelle gérante de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 août 2014.

Référence de publication: 2014132745/15.

(140150573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

RI-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 172.283.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 13 août 2014, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Romain Paulus, avec adresse professionnelle au 46, place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, au mandat d'administrateur B, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;
2. Nomination d'Ivan Petrenko, avec adresse professionnelle au 46, place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, au mandat d'administrateur B, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;
3. Acceptation de la démission de René Beltjens, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat d'administrateur B, avec effet immédiat;
4. Acceptation de la démission de Florence Gerardy, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat d'administrateur B, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 août 2014.

Référence de publication: 2014132736/20.

(140150266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

SPC Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 33.235.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 novembre 2013

L'Assemblée renouvelle les mandats d'Administrateur de M. René FALTZ, de M. Thomas FELGEN, de M. René SCHAWEL et du Commissaire LUXEMBOURG OFFSHORE MANAGEMENT COMPANY S.A. en abrégé LOMAC S.A. pour une période de 6 ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2019.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2014133401/13.

(140151489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.

Copper Grafton Five S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand Rue, 3rd Floor.

R.C.S. Luxembourg B 187.577.

—
Par résolutions prises en date du 4 août 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 5 août 2014 et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Stéphanie Charles, avec adresse professionnelle au 22, Grand Rue, 3^e étage, L-1660 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet au 4 août 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2014.

Référence de publication: 2014131106/15.

(140148804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Sofin Credit S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 34, rue Albert 1er.

R.C.S. Luxembourg B 57.008.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'exercice 2013 tenue le 2 Juin 2014 à 18.00 heures

Extrait des résolutions

4- L'assemblée générale a pris connaissance du changement d'adresse des administrateurs Mme Bourkel Anique et M. Vancheri Alexandre, ainsi que de l'administrateur et administrateur-délégué M. Boukel Michel, du 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg au 34, rue Albert 1er, L-1117 Luxembourg;

5- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur - délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

*- Administrateurs:**- Mme Bourkel Anique, 34, rue Albert 1^{er}, L-1117 Luxembourg;**- M. Bourkel Michel, 34, rue Albert 1^{er}, L-1117 Luxembourg;**- M. Vancheri Alexandre, 34, rue Albert 1^{er}, L-1117 Luxembourg;**- Administrateur - délégué:**- M. Bourkel Michel, 34, rue Albert 1^{er}, L-1117 Luxembourg;**- Commissaire aux comptes:**- Wilbur Associates Ltd, IBC 185200; Union Court Building, Elizabeth Avenue & Shirley Street S-E2, N-8188, Nassau, Bahamas;*

qui tous acceptent, pour l'exercice social 2014 et jusqu'à l'assemblée annuelle à être tenue en 2015.

Référence de publication: 2014133400/24.

(140150810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.

Sufikupar S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 28.660.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 21 août 2014 que

- La démission de M. Olivier LIEGEOIS, administrateur de la Société a été acceptée avec effet immédiat;
- La personne suivante a été nommée administrateur de la Société, avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2016:

* Mme Sandrine BISARO, née le 28 juin 1969 à Metz, France, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 août 2014.

Référence de publication: 2014133402/16.

(140151449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.

Travis Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 152.281.

—
EXTRAIT

En date du 21 août 2014, l'associé unique de la Société a approuvé la résolution suivante:

- La démission de M. Alan Botfield, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 13 août 2014.
- Gerry Mullen, né le 26 juillet 1965 à Gaillimh (Galway - Irlande), et avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, 4^{ème} Etage, L-2540 Luxembourg est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 22 août 2014.

Référence de publication: 2014133412/16.

(140151437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.

Teak Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 134.327.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 8 juillet 2014 a décidé, avec effet immédiat, de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014:

- Monsieur Thomas Sonnenberg, demeurant professionnellement 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg,
- Monsieur Michiel Kramer, demeurant professionnellement 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg,
- Monsieur Mats Eklund, demeurant professionnellement 13 Farm Place, Londres, W8 7SX, Royaume-Uni.

Dès lors, le conseil d'administration de la Société est composé de la manière suivante:

Monsieur Antonis Tzanetis, administrateur
Monsieur Heiko Dimmerling, administrateur
Monsieur Michiel Kramer, administrateur
Monsieur Thomas Sonnenberg, administrateur
Monsieur Mats Eklund, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Pour Teak Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014133405/22.

(140150818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.

Conseils Participations Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 64.253.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 août 2014.

Référence de publication: 2014134174/11.

(140152930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2014.

Cuzco, Société Anonyme.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 1, rue Bender.
R.C.S. Luxembourg B 125.493.

EXTRAIT

Suite à la démission de l'administrateur Monsieur Heiner HARTWICH par lettre adressée à la Société en date du 1^{er} août 2014, le Conseil d'administration, réuni à Luxembourg le 8 août 2014, a coopté un nouvel administrateur en la personne de Monsieur Léopold WILMOTTE, domicilié professionnellement à L-1724 Luxembourg, boulevard Prince Henri 47.

Monsieur Léopold WILMOTTE terminera le mandat de son prédécesseur, à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra 2015.

Il a été également décidé de nommer Monsieur Marc VANHELLEMONT, domicilié professionnellement à L-1229 Luxembourg, rue Bender 1, au poste d'administrateur délégué, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra 2015.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014134185/18.

(140152565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2014.

CVC Investments Europe V Staff S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 141.550.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 16 juin 2014

Est confirmé le renouvellement du mandat du Membre de Conseil de Surveillance suivant:

- Le mandat de Monsieur Iain Michael Parham, Conseil de Surveillance, demeurant professionnellement 111, Strand, Londres WC2R 0AG, Royaume-Uni prendra désormais fin lors de l'assemblée générale 2019 statuant sur les comptes annuels de 2018.

Sont confirmés les nominations des Membres de Conseil de Surveillance suivant pour une période qui prendra fin lors de l'assemblée générale 2019 statuant sur les comptes annuels de 2018:

- Monsieur Maarten Ruijs demeurant professionnellement au 901-3, ICBC Tower, 3 Garden Road, Central, Hong Kong;
- Madam Stella Le Cras, demeurant professionnellement au 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; et
- Madam Marianne Spanos, demeurant professionnellement au 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Les mandats des Membres de Conseil de Surveillance ci-dessous ont pris fin conformément aux résolutions de l'assemblée générale extraordinaire 2008:

- Michael David Cook Smith, demeurant professionnellement au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
- Alexander Donald Mackenzie, demeurant professionnellement au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; et
- Louis Rudolph Jules Ridder van Rappard, demeurant professionnellement au 166, Chaussée de la Hulpe, 1170 Bruxelles, Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 août 2014.

Référence de publication: 2014134186/25.

(140152505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2014.

CENSI Holding A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 159.894.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Compliance Partners S.A.
Signature

Référence de publication: 2014134163/11.

(140152896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2014.

Detalux Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 163.794.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 18 août 2014 que:

- M. Luc GERONDAL, a été révoqué de son poste d'administrateur de type B de la Société avec effet immédiat;
- La personne suivante a été nommée administrateur de type B, avec effet immédiat et ce pour une durée de 6 années:
* Mme Yuliya BAY-LANGER, née le 20 février 1984 à Kyiv, Ukraine, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 août 2014.

Référence de publication: 2014134187/15.

(140152884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2014.

Dematic PIK 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 45.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 171.783.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société, par résolutions écrites datées du 25 juin 2014 et avec effet immédiat, a décidé:

- 1 d'accepter la démission de Monsieur Lars Frankfelt en tant que gérant de catégorie A de la Société;
- 2 d'abolir la classification en catégorie A et B des gérants actuellement en fonction;
- 3 de nommer

- Monsieur Thomas Sonnenberg, demeurant professionnellement 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une période indéfinie
- Monsieur Antonis Tzanetis, demeurant professionnellement 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une période indéfinie
- Monsieur Mats Eklund, demeurant au 13 Farm Place, Londres W8 7SX, Royaume-Uni en tant que gérant de la Société pour une période indéfinie.

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé sans classification en tant que gérants de catégorie A ou de catégorie B de la manière suivante:

Monsieur Michiel Kramer, gérant
Monsieur Heiko Dimmerling, gérant
Monsieur Thomas Sonnenberg, gérant
Monsieur Antonis Tzanetis, gérant
Monsieur Mats Eklund, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Dematic PIK 2 S.à r.l.

Référence de publication: 2014134188/28.

(140152673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2014.

Hiva Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 45.452.

—
DISSOLUTION*Extrait*

Suite à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 14 août 2014, il résulte que les opérations de liquidation de la société anonyme HIVA HOLDING S.A. (en liquidation) (ci-après dénommée la «Société») ont été définitivement clôturées et que la Société a cessé d'exister.

Les documents et livres de la Société sont conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la clôture de la liquidation au 3, rue Nicolas Adames, L-1114 LUXEMBOURG,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le Liquidateur

Référence de publication: 2014135557/17.

(140153978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2014.

FGL Lux Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 158.497.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

La liquidation de la Société, décidée par l'associé unique suivant acte du 24 juillet 2014 du notaire Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, a été clôturée lors de la décision extraordinaire de l'associé unique de la Société du 20 août 2014.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq (5) ans à partir de la date de la clôture de la liquidation au 287-289 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014134633/18.

(140152646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2014.

Zenith Property Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 177.171.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 18 août 2014 que:

- M. Luc GERONDAL, a été révoqué de son poste d'administrateur de classe A et M. Benoît BAUDUIN, a été révoqué de son poste d'administrateur de classe B, de la Société a été acceptée avec effet immédiat;

- Les personnes suivantes ont été nommées administrateur de classe A et administrateur de classe B de la Société, avec effet immédiat et ce pour une durée de 6 années:

* M. Livio GAMBARELLA, né le 2 décembre 1975 à Terlizzi, Italie, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, administrateur de classe A; et

* M. Philippe SALPETIER, né le 19 août 1970 à Libramont, Belgique, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, administrateur de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2014.

Référence de publication: 2014134613/19.

(140152699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2014.

Impetus S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 76.702.

Il est porté à la connaissance du public que le contrat de domiciliation conclu entre SGG S.A., société anonyme de droit luxembourgeois établie au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, régulièrement immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.906 et Impetus S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social d'un montant de quinze mille cent-cinquante dollars (USD 15,150.-), établie au 412F, route d'Esch L-1030 Luxembourg, régulièrement immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76.702, a été dénoncé en date du 28 août 2014 avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SGG S.A.

Référence de publication: 2014135579/14.

(140154293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2014.

Immosecure, Société Anonyme.

Siège social: L-7526 Mersch, 5, allée John W. Leonard.

R.C.S. Luxembourg B 136.881.

Décisions de l'actionnaire unique

1. Prolongation du mandat d'administrateur de Monsieur Horst Kandels, demeurant à Mersch

Première résolution

L'actionnaire unique décide de prolonger le mandat d'administrateur de Monsieur Horst Kandels pour une durée de six années.

Mersch, le 18 août 2014.

Horst Kandels

Actionnaire

Référence de publication: 2014135575/15.

(140153806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2014.

IBA-Halberg GmbH, Niederlassung Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-3225 Bettembourg, Z.I. Schéleck II.

R.C.S. Luxembourg B 138.221.

Gesellschafterbeschluss

Die Saint-Gobain Building Distribution Deutschland Holding GmbH, mit Sitz in Frankfurt am Main, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Frankfurt am Main unter HRB 86800, ist die alleinige Gesellschafterin der IBA-HALBERG GmbH,

mit Sitz in Saarbrücken, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Saarbrücken unter HRB 4732

mit der Zweigniederlassung IBA-Halberg GmbH, Niederlassung Luxembourg, eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg unter der No. RCS B 138221

Die alleinige Gesellschafterin fasst hiermit unter Verzicht auf sämtliche gesetzlichen oder satzungsmäßigen Form- und Fristvorschriften folgende

Beschlüsse:

1. Herr Mario Hinz, geb. 05.06.1972, Kaufmann, wohnhaft Einemstraße 8 a, 10787 Berlin, wird mit sofortiger Wirkung zum Geschäftsführer der IBA-HALBERG GmbH bestellt.

Ist nur ein Geschäftsführer bestellt, so vertritt er die Gesellschaft allein. Sind mehrere Geschäftsführer bestellt, so wird die Gesellschaft durch zwei Geschäftsführer oder durch einen Geschäftsführer gemeinsam mit einem Prokuristen vertreten.

Frankfurt am Main, den 10. Oktober 2012.

Saint-Gobain Building Distribution Deutschland Holding GmbH

Udo Brandt / ppa. Dr. Weigl

Référence de publication: 2014135569/25.

(140153864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2014.

Hammerhead S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 146.273.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marcus WOLSFELD.

Référence de publication: 2014135548/10.

(140154481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2014.

IH Baseholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 163.284.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 31 juillet 2014

1. M. Eriks MARTINOVSKIS a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.
2. M. Nicolas GASZTONYI, administrateur de sociétés, né à Etterbeek (Belgique), le 11 août 1965, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant de catégorie A, avec effet immédiat, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 28 août 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour IH BASEHOLDING S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014135573/16.

(140154154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2014.

IBA-Halberg GmbH, Niederlassung Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-3225 Bettembourg, Z.I. Schéleck II.

R.C.S. Luxembourg B 138.221.

Gesellschafterbeschluss

Die Saint-Gobain Building Distribution Deutschland Holding GmbH, mit Sitz in Frankfurt am Main, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Frankfurt am Main unter HRB 86800, ist die alleinige Gesellschafterin der IBA-HALBERG GmbH,

mit Sitz in Saarbrücken, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Saarbrücken unter HRB 4732

mit der Zweigniederlassung IBA-Halberg GmbH, Niederlassung Luxembourg, eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg unter der No. RCS B 138221

Die alleinige Gesellschafterin fasst hiermit unter Verzicht auf sämtliche gesetzlichen oder satzungsmäßigen Form- und Fristvorschriften folgende

Beschlüsse:

1. Herr Senol Agac, geb. 12.06.1976, wird mit sofortiger Wirkung als Geschäftsführer der IBA-HALBERG Internationale Bauausrüstung Handelsgesellschaft mbH abberufen.

2. Herr Knut Söller, geb. 30.10.1966, Diplom-Wirtschaftsingenieur, wohnhaft Heideknick 11, 22393 Hamburg, wird mit sofortiger Wirkung zum Geschäftsführer der IBA-HALBERG Internationale Bauausrüstung Handelsgesellschaft mbH bestellt.

Ist nur ein Geschäftsführer bestellt, so vertritt er die Gesellschaft allein. Sind mehrere Geschäftsführer bestellt, so wird die Gesellschaft durch zwei Geschäftsführer oder durch einen Geschäftsführer gemeinsam mit einem Prokuristen vertreten.

Frankfurt am Main, den 28.03.2013.

Saint-Gobain Building Distribution Deutschland Holding GmbH

Babiel / ppa. Dr. Weigl

Référence de publication: 2014135568/28.

(140153718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2014.

Infedec SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**Capital social: EUR 1.200.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 158.747.

Extrait des résolutions prises en date du 6 août 2014

- La démission de Monsieur Renaud LEONARD de son mandat d'Administrateur catégorie A de la société, avec effet immédiat, est acceptée.

- Madame Kalliopi FOURNARI, née le 14 février 1981 à Thessalonique (Grèce), employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommée au poste d'Administrateur catégorie A en remplacement de Monsieur Renaud LEONARD, démissionnaire, avec effet immédiat et ce jusque l'assemblée générale statutaire de l'an 2016.

INFEDEC SPF S.A.

Référence de publication: 2014135580/16.

(140154536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2014.

Infire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 117.739.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du 14 juin 2012.

Les mandats des administrateurs de Messieurs Frédéric MONCEAU et Karl LOUARN (demeurant tous les deux professionnellement: 24, rue Saint-Mathieu L-2138 Luxembourg) sont renouvelés pour une période de six ans.

L'assemblée accepte la nomination de Monsieur Massimo GILOTTI (demeurant 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg) à la fonction d'administrateur pour une période de six ans en remplacement de Monsieur Joeri STEEMAN.

Le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Régis PIVA (demeurant professionnellement 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg) est renouvelé pour une période de six ans.

Pour extrait sincère et conforme

Frédéric MONCEAU / Karl LOUARN

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014135581/17.

(140153766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2014.

Hamel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 38.838.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16 avril 2014

Les mandats des administrateurs étant arrivés à échéance, l'assemblée générale ordinaire a pris à l'unanimité des voix la décision de procéder au renouvellement, avec effet immédiat, des mandats des administrateurs suivants:

- Jean-Michel HAMELLE, expert-comptable, demeurant professionnellement au 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg, administrateur;

- Alain TIRCHER, expert-comptable, demeurant professionnellement au 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg, administrateur;

- Ralph BOURGNON, expert-comptable, demeurant professionnellement au 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg, administrateur;

Les mandats des administrateurs ainsi renouvelés prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Michel HAMELLE / Alain TIRCHER

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014135550/21.

(140154022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2014.

Hindi Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 34.133.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014135556/9.

(140154113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2014.

Island Lux S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 154.930.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 août 2014.

Référence de publication: 2014135566/10.

(140153834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2014.

Kings Cross Student Housing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 111.572.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014135603/13.

(140154102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2014.

Kameleon Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 114.007.

EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par les associés en date du 13 août 2014:

- Les mandats des administrateurs:

* M. Jan-Reinier Voûte,

* M. Richard Perris,

* M. Stef Oostvogels, et

* Mme. Emanuela Brero

ont été renouvelés. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2014.

- Le mandat du réviseur d'entreprises agréé:

* Mazars Luxembourg S.A.

a été renouvelé. Son mandat se terminera lors de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2014.

Référence de publication: 2014135605/22.

(140153881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2014.

Mpc 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4463 Soleuvre, 1, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 189.655.

—
STATUTS

L'an deux mil quatorze, le vingt-quatre juillet,

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange-Attert,

Ont comparu:

1) La société anonyme «JULA S.A.» avec siège social à L-4463 Soleuvre, 1 rue Prince Jean, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 115.187, représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Claude MULLER, demeurant professionnellement à L-4463 Soleuvre, 1 rue Prince Jean.

2) La société à responsabilité limitée «LITA PARTICIPATIONS S.à r.l.» avec siège social à L-1630 Luxembourg, 46 rue Glesener, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 160.720, représentée par son gérant unique, Monsieur Lino DAS NEVES CARDOSO, demeurant à L-4499 Limpach, 11 op Wisschen, lui-même représenté par Monsieur Claude MULLER, précité, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

3) La société à responsabilité limitée «AKOF PARTICIPATIONS S.à r.l.» avec siège social à L-1630 Luxembourg, 46 rue Glesener, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 160.723, représentée par son gérant unique, Monsieur Marc PELLER, demeurant à L-8356 Garnich, 4 am Brill, lui-même représenté par Monsieur Claude MULLER, précité, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer par les présentes.

lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant - ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer par les présentes.

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en valeur, la location. La transformation et/ou location, la rénovation ainsi que l'échange de tous biens immeubles bâtis ou non bâtis ou parties de ces immeubles, le tout pour son propre compte.

La société peut emprunter sous toutes formes, procéder à l'émission d'obligations et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties. Elle pourra notamment dans le cadre de ses activités accorder hypothèque ou se porter caution réelle d'engagements en faveur de tiers.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination de «MPC 1», société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Sanem.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (12.600,- EUR), représenté par cinq cent quatre (504) parts sociales de vingt-cinq euros (25,-EUR) chacune.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes. Elles sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants-droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mil quatorze

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) La société anonyme «JULA S.A.» avec siège social à L-4463 Soleuvre, 1 rue Prince Jean, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 115.187	168 parts
2) La société à responsabilité limitée «LITA PARTICIPATIONS S.à r.l.» avec siège social à L- 1630 Luxembourg, 46 rue Glesener inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 160.720,	168 parts
3) La société à responsabilité limitée «AKOF PARTICIPATIONS S.à r.l.» avec siège social à L- 1630 Luxembourg, 46 rue Glesener, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 160.723,	168 parts
TOTAL:	504 parts

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille six cents euros (EUR 12.600,00.-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent expressément.

Déclaration en matière de blanchiment

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille cent euros (1.100.-euros). A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes sont tenues solidairement quant au paiement des dits frais, ce qui est expressément reconnu par toutes les parties comparantes.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les parties comparantes préqualifiées, représentées comme dit ci-avant, et représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-4463 Soleuvre, 1, rue Prince Jean.

2.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Claude MULLER, employé privé, né à Esch-sur-Alzette, le 8 juin 1967 demeurant professionnellement à L-4463 SOLEUVRE, 1 rue Prince Jean,

3.- La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant a encore rendu les comparants attentifs au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débiter l'activité de la société présentement constituée.

Après lecture faite et interprétation donnée au représentant des parties comparantes, connues du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: MULLER, DAS NEVES CARDOSO, PELLER, REUTER.

Enregistré à Esch/Alzettes Actes Civils, le 04 août 2014. Relation: EAC/2014/10767. Reçu soixante-quinze euros.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme.

Pétange, le 21 août 2014.

Référence de publication: 2014132627/134.

(140150739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

Ferrero International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2632 Findel, rue de Trèves, Findel Business Center, Complexe B.

R.C.S. Luxembourg B 60.814.

La liste des signataires autorisés au 10 juillet 2014 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014133079/10.

(140151128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.

Fialbo Finance S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 19.790.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 21 août 2014 que

- La démission de M. Luc GERONDAL, administrateur de la Société a été acceptée avec effet immédiat;

- La personne suivante a été nommée administrateur de la Société, avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2015:

* Mme Sandrine BISARO, née le 28 juin 1969 à Metz, France, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2014.

Référence de publication: 2014133080/16.

(140151448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.

Meridian Group Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 17.264,74.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 175.116.

In the year two thousand and fourteen, the fourteenth day of August,

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, which last will remain the depositary of the present deed.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Meridian Group Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 175 116 (the Company). The Company was incorporated on 17 December 2012 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 797 of 4 January 2013, amended for the last time by a deed of 25 July 2014 of Maître Edouard Delosch, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

THERE APPEARED:

Queensgate Investments I HoldCo S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 167 652 and having a share capital of GBP 300,000 (three hundred thousand British Pounds Sterling) (Queensgate);

LBR Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147 995 and having a share capital of EUR 12,600 (twelve thousand six hundred euro) (LBR);

Anschutz Entertainment Group, Inc., a company from the State of Colorado, incorporated and established under the laws of the United States of America, having its registered office at 555, 17th Street, USA - CO 80202 Denver, registered with the Secretary of State of Colorado under number 19 941 008 914 (Anschutz); and

London Arena Investments Limited (formerly named O2 Investments Limited), a limited company, incorporated and established under the laws of the United Kingdom, having its registered office at Newall road, World Business Centre 2, GB - TW6 2SF Hounslow Middlesex, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 8 296 878 (London Arena),

(together, the Shareholders),

hereby represented by Sylvain Adelaide, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record:

I. That the present extraordinary general meeting has been duly convened by notices sent to all the Shareholders on 5th August 2014;

II. That it is acknowledged and agreed by the Shareholders that the agenda of the Meeting is as follows:

1. Proposal to increase the share capital of the Company by a nominal amount of GBP 16.62 (sixteen British Pounds Sterling and sixty-two pence) with the issuance of 293 (two hundred ninety-three) new Class A2 shares and 538 (five hundred and thirty-eight) new Class B2 shares, each such Class A2 and Class B2 shares having a par value of GBP 0.02 (two pence) each.

2. Proposal to accept:

(a) the subscription to 293 (two hundred ninety-three) new Class A2 shares by Queensgate together with a share premium of GBP 8,790 (eight thousand seven hundred and ninety British Pounds Sterling) which shall be attached to the new Class A2 shares;

(b) the subscription to 440 (four hundred and forty) new Class B2 shares by London Arena together with a share premium of GBP 1,187,762.40 (one million one hundred eighty seven thousand seven hundred sixty-two British Pounds Sterling and forty pence) which shall be attached to the new Class B2 shares;

(c) the subscription to 98 (ninety-eight) new Class B2 shares by LBR together with a share premium of GBP 264,547.08 (two hundred sixty-four thousand five hundred forty seven British Pounds Sterling and eight pence) which shall be attached to the new Class B2 shares; and

(d) the payment of item (a) to (c) above in cash.

3. Proposal to amend article 6.1 of the articles of association of the Company to reflect the share capital increase of the Company, as specified under point 2. above.

4. Proposal to amend the share register of the Company in order to reflect the above share capital increase with power and authority to any manager of the Company as well as any employee of Citco REIF Services (Luxembourg) S.A. to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares on the share register of the Company.

5. Miscellaneous.

III. That the Meeting notes that all Shareholders, representing the entire share capital, are duly represented and that the Meeting is therefore validly constituted.

IV. That the Meeting has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by a nominal amount of GBP 16.62 (sixteen British Pounds Sterling and sixty-two pence) with the issuance of 293 (two hundred ninety-three) new Class A2 shares and 538 (five hundred and thirty-eight) new Class B2 shares, each such Class A2 and Class B2 shares having a par value of GBP 0.02 (two pence) each.

Second resolution

Therefore, the Shareholders resolve to record:

(a) the subscription to 293 (two hundred ninety-three) new Class A2 shares by Queensgate with payment of a share premium of GBP 8,790 (eight thousand seven hundred and ninety British Pounds Sterling) which shall be attached to the new Class A2 shares;

(b) the subscription to 440 (four hundred and forty) new Class B2 shares by London Arena together with a share premium of GBP 1,187,762.40 (one million one hundred eighty seven thousand seven hundred sixty-two British Pounds Sterling and forty pence) which shall be attached to the new Class B2 shares;

(c) the subscription to 98 (ninety-eight) new Class B2 shares by LBR together with a share premium of GBP 264,547.08 (two hundred sixtyfour thousand five hundred forty seven British Pounds Sterling and eight pence) which shall be attached to the new Class B2 shares; and

(d) the payment of item (a) to (c) above in cash.

Intervention - Subscriptions - Payment

The Shareholders, hereby represented by Sylvain Adelaide, pre-named, by virtue of proxies given under private seal, declare each to subscribe individually as follows:

(a) Queensgate to 293 (two hundred ninety-three) new Class A2 shares with payment of a share premium of GBP 8,790 (eight thousand seven hundred and ninety British Pounds Sterling) which shall be attached to the new Class A2 shares so that the total paid for such shares is equal to GBP 8,795.86 (eight thousand seven hundred and ninety-five British Pounds Sterling and eighty-six pence);

(b) London Arena to 440 (four hundred and forty) with payment of a share premium of GBP 1,187,762.40 (one million one hundred eighty seven thousand seven hundred sixty-two British Pounds Sterling and forty pence) which shall be attached to the new Class B2 shares so that the total paid for such shares is equal to GBP 1,187,771.20 (one million one hundred eighty-seven thousand seven hundred seventy one British Pounds Sterling and twenty pence); and

(c) LBR to 98 (ninety-eight) new Class B2 shares with payment of a share premium of GBP 264,547.08 (two hundred sixty-four thousand five hundred forty seven British Pounds Sterling and eight pence) which shall be attached to the new Class B2 shares so that the total paid for such shares is equal to GBP 264,549.04 (two hundred sixty-four thousand five hundred and forty-nine British Pounds Sterling and four pence).

Third resolution

The Shareholders resolve to amend article 6.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions, so that it shall read henceforth as follows:

" **Art. 6.1.** The Company's subscribed share capital is set amount of GBP 17,264.74 (seventeen thousand two hundred and sixty-four British Pounds Sterling and seventy-four pence), represented by 298,519 (two hundred and ninety-eight thousand five hundred and nineteen) class A1 shares, 6,152 (six thousand one hundred and fifty-two) class A2 shares, 547,284 (five hundred and forty-seven thousand two hundred and eighty-four) class B1 shares, 11,281 (eleven thousand two hundred and eighty-one) class B2 shares, 1 (one) class C1 shares, each having a par value of GBP 0.02 (two pence)."

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empower and authorize any manager of the Company as well as any employee of Citco REIF Services (Luxembourg)

S.A. to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 2,700.- (two thousand seven hundred Euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le quatorzième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de la société Meridian Group Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis 20, rue de le Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175 116 (la Société). La Société a été constituée le 17 décembre 2012 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire résident à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°797 du 4 Janvier 2013 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte daté du 25 juillet 2014 par Maître Edouard Delosch, notaire résident à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

ONT COMPARU:

Queensgate Investments I HoldCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis 20, rue de le Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167 652, ayant un capital social de 300.000 GBP (trois cent mille Livres Sterling) (Queensgate);

LBR Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147 995, ayant un capital social de 12.600 EUR (douze mille six cent Euros) (LBR);

Anschutz Entertainment Group, Inc., une société établi sous l'égide du droit de l'Etat du Colorado, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis 555, 17th Street, USA - CO 90202 Denver, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat du Colorado sous le numéro 19 941 008 914 (Anschutz); et

London Arena Investments Limited (anciennement dénommée O2 Investments Limited), une société à responsabilité limitée de anglais, ayant son siège social sis Newall road, World Business Centre 2, GB - TW6 2SF Hounslow Middlesex, immatriculée auprès du Registre des Sociétés d'Angleterre et de Galles (Registrar of the Companies for England and Wales) sous le numéro 8 296 878 (London Arena),

(ensemble, les Associés),

ici représentés par Sylvain Adelaide, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte afin d'être soumise, avec le présent acte, aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés, représentés selon les modalités susmentionnées, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par lettres envoyées à tous les Associés en date du 5 août 2014;

II. Que les Associés se sont mis d'accord et reconnaissent que l'ordre du jour de la société est le suivant:

1. Proposition d'augmenter le capital social de la Société d'un montant total de 16.62 GBP (seize Livres Sterling et soixante-deux pence) par la création et l'émission de 293 (deux cent quatre-vingt treize) nouvelles parts sociales de classe A2 et 538 (cinq cent trente huit) nouvelles parts sociales de classe B2, chaque part sociale de classe A2 et B2 ayant une valeur nominale de 0,02 GBP (deux pence) chacune.

2. Proposition d'accepter:

(a) la souscription à 293 (deux cent quatre-vingt treize) nouvelles parts sociales de classe A2 par Queensgate avec une prime d'émission de 8,790 GBP (huit mille sept cent quatre-vingt dix Livres Sterling) laquelle sera attachée aux parts sociales de classe A2;

(b) la souscription à 440 (quatre cent quarante) nouvelles parts sociales de classe B2 par London Arena avec une prime d'émission de 1,187,762.40 GBP (un million cent quatre-vingt sept mille sept cent soixante deux Livres Sterling et quarante pence) laquelle sera attachée aux parts sociales de classe B2;

(c) la souscription à 98 (quatre-vingt dix-huit) nouvelles parts sociales de classe B2 par LBR avec une prime d'émission de 264,547.08 GBP (deux cent soixante quatre mille cinq cent quarante sept Livres Sterling et huit pence) laquelle sera attachée aux parts sociales de classe B2; et

(d) la libération des sommes figurant aux points (a) à (c), ci-dessus, en numéraire.

3. Proposition de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital social de la Société, spécifiée au point 2. ci-dessus.

4. Proposition de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital visée ci-dessus, avec pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout employé de Citco REIF Services (Luxembourg) S.A., de procéder, sous sa seule signature et pour le compte de la Société, à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société.

5. Divers.

III. Que l'Assemblée note que la totalité des Associés, représentant l'entière part du capital social, sont représentées et que l'Assemblée est donc valablement constituée.

IV. Que l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant total de 16.62 GBP (seize Livres Sterling et soixante-deux pence) par la création et l'émission de 293 (deux cent quatre-vingt treize) nouvelles parts sociales de classe A2 et 538 (cinq cent trente huit) nouvelles parts sociales de classe B2, chaque part sociale de classe A2 et B2 ayant une valeur nominale de 0,02 GBP (deux pence) chacune.

Deuxième résolution

Par conséquent, les Associés décident d'enregistrer:

(a) la souscription à 293 (deux cent quatre-vingt treize) nouvelles parts sociales de classe A2 par Queensgate avec une prime d'émission de 8,790 GBP (huit mille sept cent quatre-vingt dix Sterling) laquelle sera attachée aux parts sociales de classe A2;

(b) la souscription à 440 (quatre cent quarante) nouvelles parts sociales de classe B2 par London Arena avec une prime d'émission de 1,187,762.40 GBP (un million cent quatre-vingt sept mille sept cent soixante deux Livres Sterling et quarante pence) laquelle sera attachée aux parts sociales de classe B2;

(c) la souscription à 98 (quatre-vingt dix-huit) nouvelles parts sociales de classe B2 par LBR avec une prime d'émission de 264,547.08 GBP (deux cent soixante quatre mille cinq cent quarante sept Livres Sterling et huit pence) laquelle sera attachée aux parts sociales de classe B2; et

(d) la libération des sommes figurant aux points (a) à (c).

Intervention - Souscription - Libération

Les Associés, ici représentés par Sylvain Adelaide, précité, en vertu des procurations données sous seing privé, déclarent chacun souscrire comme suit:

(a) Queensgate souscrit à 293 (deux cent quatre-vingt treize) nouvelles parts sociales de classe A2 avec une prime d'émission de 8,790 GBP (huit mille sept cent quatre-vingt dix Sterling) laquelle sera attachée aux parts sociales de classe A2, soit un paiement total de 8,795.86 GBP (huit mille sept cent quatre-vingt quinze Livres Sterling et quatre-vingt six pence) pour telle souscription;

(b) London Arena souscrit à 440 (quatre cent quarante) nouvelles parts sociales de classe B2 avec une prime d'émission de 1,187,762.40 GBP (un million cent quatre-vingt sept mille sept cent soixante deux Livres Sterling et quarante pence) laquelle sera attachée aux parts sociales de classe B2, soit un paiement total de 1,187,771.20 GBP (un million cent quatre-vingt sept mille sept cent soixante onze Livres Sterling et vingt pence) pour telle souscription; et

(c) LBR souscrit à 98 (quatre-vingt dix-huit) nouvelles parts sociales de classe B2 avec une prime d'émission de 264,547.08 GBP (deux cent soixante quatre mille cinq cent quarante sept Livres Sterling et huit pence) laquelle sera attachée aux parts sociales de classe B2, soit un paiement total de 264,549.04 GBP (deux cent soixante quatre mille cinq cent quarante-neuf Livres Sterling et quatre pence) pour telle souscription.

La preuve de la disponibilité du montant devant être libéré en numéraire pour les parts sociales nouvellement émises a été remise au notaire instrumentaire qui atteste expressément de la disponibilité des fonds ainsi versés.

138167

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société, afin d'y refléter les résolutions ci-dessus. Il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à GBP 17.264,74 (dix-sept mille deux cent soixante-quatre Livres Sterling et soixante-douze pence) représenté par 298.519 (deux cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent dix-neuf) parts sociales classées A1, 6,152 (six mille cent cinquante-deux) parts sociales de classe A2, 547.284 (cinq cent quarante-sept mille deux cent quatre-vingt-quatre) parts sociales de classe B1, 11,281 (onze mille deux cent quatre-vingt et un trois) parts sociales de classe B2, 1 (une) part sociale de classe C1, ayant chacune une valeur nominale de 0,02 GBP (deux pence)."

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et confère pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société, à tout employé de Citco REIF Services (Luxembourg) S.A., de procéder, sous sa seule signature, pour le compte de la Société, à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société et d'effectuer toutes les formalités y afférentes.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 2.700,- (deux mille sept cents euro).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: S. ADELAIDE, HELLINCKX.

Enregistré à Diekirch, le 19 août 2014. Relation: DIE/2014/10432. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande à la société prénommée.

Diekirch, le 21 août 2014.

Référence de publication: 2014132610/249.

(140150481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

Medina Financial Markets S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 177.251.

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh of July,

before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared the following:

A. Darby Converging Europe Fund III (SCS) Sicar, a limited partnership ("société en commandite simple" having the status of a "société d'investissement à capital risque"), incorporated under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Companies Register of Luxembourg under the number B 164.443,

B. ARX CEE III L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Guernsey, with registered office at 9, Castle Street, Elizabeth House, JEJE23RT11 St Helier and registered with the Companies Register of Jersey under the number 1086,

C. ATC (Switzerland) S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), incorporated under the laws of Switzerland, with registered office at 59 rue du Rhône, CH-1204, Genève, Switzerland, registered with the Companies Register under the number CH-660.0.963.003-4,

D. Nakina Finance S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), incorporated under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Companies Register of Luxembourg under the number B 173.268,

E. Mr Gerard Lenihan, born in Dublin, Ireland on 1 April 1962, with his professional address at 26b Laborc utca Budapest, Hungary, a national of Ireland, holder of passport number PT2552187,

F. Mr. Robert Tibor Balogh, a private individual whose address is at Szanatórium u. 15, H-1121 Budapest, Hungary (the "Subscriber").

(A. to F. here-above being referred to as the "Shareholders"),

The Subscriber and the Shareholders are hereby represented by Mr Matthieu De Donder, jurist, residing in Luxembourg,

by virtue of six proxies under private seal given on 24, 25, 27 and 30 June 2014.

The said proxies shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders, represented as above stated, declare that they currently hold all the one hundred seventy thousand (170,000) shares of Medina Financial Markets S.à r.l, a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 177.251, by a notarial deed dated 30 April 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1613 dated 5 July 2013 (the "Company"). The Company's articles of incorporation (the "Articles") have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated 28 January 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 925 dated 10 April 2014.

The appearing parties, duly represented, being the shareholders of the Company, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the Company's share capital by an amount of three hundred eighty Euro (EUR 380.-) so as to raise it from its current amount of one hundred seventy thousand Euro (EUR 170,000.-) to one hundred seventy thousand three hundred eighty (EUR 170,380.-) by the issue of fifty-five (55) new class B shares, fifty-five (55) new class C shares, fifty-four (54) new class D shares, fifty-four (54) new class E shares, fifty-four (54) new class F shares, fifty-four (54) new class G shares and fifty-four (54) new class H shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, having the rights described in the amended and restated Articles of the Company.

2. To accept the subscription by Mr. Robert Tibor Balogh of fifty-five (55) new class B shares, fifty-five (55) new class C shares, fifty-four (54) new class D shares, fifty-four (54) new class E shares, fifty-four (54) new class F shares, fifty-four (54) new class G shares and fifty-four (54) new class H shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.) each, as well as the payment of an aggregate share premium of eighteen thousand six hundred twenty euros (EUR 18,620.-) by a contribution in cash.

3. To amend the article 5 of the Articles of the Company, in order to reflect the increase of the share capital adopted under the preceding items.

4. Miscellaneous.

First resolution

The Shareholders resolved to increase the Company's share capital by an amount of three hundred eighty Euro (EUR 380.-) so as to raise it from its current amount of one hundred seventy thousand Euro (EUR 170,000.-) to one hundred seventy thousand three hundred eighty (EUR 170,380.-) by the issue of fifty-five (55) new class B shares, fifty-five (55) new class C shares, fifty-four (54) new class D shares, fifty-four (54) new class E shares, fifty-four (54) new class F shares, fifty-four (54) new class G shares and fifty-four (54) new class H shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, having the rights described in the amended and restated Articles of the Company.

Subscriptions/Payments

Thereupon, now appeared Mr Matthieu De Donder, prenamed, acting in his capacity as duly authorized representative of the Subscriber.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of Mr Robert Tibor Balogh, prenamed, represented as stated above, fifty-five (55) new class B shares, fifty-five (55) new class C shares, fifty-four (54) new class D shares, fifty-four (54) new class E shares, fifty-four (54) new class F shares, fifty-four (54) new class G shares and fifty-four (54) new class H shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and to fully pay them up for an amount of three hundred eighty Euro (EUR 380.-) together with the payment of an aggregate share premium of eighteen thousand six hundred twenty euros (EUR 18,620.-) by a contribution in cash.

The Shareholders resolved to accept the subscription and payment and acknowledged that the amount of nineteen thousand euro (EUR 19,000.-) has been entirely paid in cash and that the Company has at its disposal the total amount of nineteen thousand euro (EUR 19,000.-), proof of which was given to the undersigned notary who expressly confirmed and recorded this statement.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Shareholders resolved to amend the article 5 of the Articles of the Company, which shall now read as follows:

" Art. 5. Share Capital.

5.1 The share capital of the Company is set at one hundred seventy thousand three hundred and eighty euros (EUR 170,380.-), represented by two hundred fifty (250) class A shares (the "Class A Shares"), twenty-four thousand three

hundred one (24,301) class B shares (the "Class B Shares"), twenty-four thousand three hundred one (24,301) class C shares (the "Class C Shares"), twenty-four thousand three hundred (24,300) class D shares (the "Class D Shares"), twenty-four thousand two hundred ninety-seven (24,297) class E shares (the "Class E Shares"), twenty-four thousand two hundred ninety-seven (24,297) class F shares (the "Class F Shares"), twenty-four thousand two hundred ninety-seven (24,297) class G shares (the "Class G Shares"), twenty-four thousand two hundred ninety-seven (24,297) class H shares (the "Class H Shares" and hereafter together with the Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares and Class H Shares, the "Ordinary Shares"), twenty (20) class 1 preference shares (the "Class 1 Preference Shares") and twenty (20) class 2 preference shares, each with a par value of one euro (EUR 1) (the "Class 2 Preference Shares" and hereafter together with the Class 1 Preference Shares, the "Preference Shares").

5.2 The Ordinary Shares and the Preference Shares are individually referred to as a "Share" and together as the "Shares".

5.3 The holders of Shares are individually referred to as a "Shareholder" and together as the "Shareholders". The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

5.4 In addition to the share capital, a premium account may be set up, to which any premium paid on the shares, over and above the par value, will be transferred. The Company may use the amount held in the premium account to redeem its shares, set off net losses, and make distributions to Shareholders or it can allocate the funds to the statutory reserve."

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing parties' proxyholder, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the appearing parties' proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mil quatorze, le onze juillet,

par devant Maître Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

A. Darby Converging Europe Fund III (SCS) Sicar, une société en commandite simple ayant le statut de "société d'investissement à capital risque", constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.443,

B. ARX CEE III L.P., une société en commandite simple constituée selon les lois de Guernsey, ayant son siège social au 9, Castle Street, bâtiment Elizabeth House, JE-JE23RT11 St Helier et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 1086,

C. ATC (Switzerland) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Suisse, ayant son siège social au 59 rue du Rhône, CH-1204, Genève, Suisse, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Suisse sous le numéro CH-660.0.963.003-4,

D. Nakina Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.268,

E. Mr Gerard Lenihan, né à Dublin, Irlande le 1^{er} avril 1962, ayant son adresse professionnelle au 26B Laborc utca à Bupapest, Hongrie, ressortissant Irlandais, détenteur d'un passeport numéro PT2552187,

F. Mr. Robert Tibor Balogh, un particulier dont l'adresse est au 1121 Budapest Szanatórium u. 15, Hongrie (le "Souscripteur")

(A. à F. ci-dessus désignés comme les "Associés"),

Le Souscripteur et les Associés sont représentés par Monsieur Matthieu De Donder, juriste résidant à Luxembourg, en vertu de six procurations sous seing privé donnée en date du 24, 25, 27 et 30 juin 2014.

Lesdites procurations sont annexées à l'acte en présence aux fins de l'enregistrement.

Les Associés, représentés comme décrit ci-dessus, déclarent détenir actuellement l'ensemble des cent soixante-dix mille (170,000) parts sociales de Medina Financial Markets S.à r.l., une société à responsabilité limitée (private limited liability company) constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.251, par un acte notarié en date du 30 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1613 daté du 5 juillet 2013 (la "Société"). Les statuts de la Société (les

"Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 27 janvier 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 925 daté du 10 avril 2014.

Les parties comparantes, dûment représentées, étant Associés de la Société, ont reconnu être entièrement informées des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Agenda

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois cent quatre-vingts Euros (EUR 380.-) afin de le porter de son montant actuel de cent soixante-dix mille Euros (EUR 170.000.-) à un montant de cent soixante-dix mille trois cent quatre-vingts Euros (EUR 170.380.-) par l'émission de cinquante-cinq (55) nouvelles parts sociales de classe B, cinquante-cinq (55) nouvelles parts sociales de classe C, cinquante-quatre (54) nouvelles parts sociales de classe D, cinquante-quatre (54) nouvelles parts sociales de classe E, cinquante-quatre (54) nouvelles parts sociales de classe F, cinquante-quatre (54) nouvelles parts sociales de classe G et cinquante-quatre (54) nouvelles parts sociales de classe H, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, ayant les droits décrit dans les Statuts modifiés et mis à jour de la Société.

2. Acceptation de la souscription par Mr. Robert Tibor Balogh de cinquante-cinq (55) nouvelles parts sociales de classe B, cinquante-cinq (55) nouvelles parts sociales de classe C, cinquante-quatre (54) nouvelles parts sociales de classe D, cinquante-quatre (54) nouvelles parts sociales de classe E, cinquante-quatre (54) nouvelles parts sociales de classe F, cinquante-quatre (54) nouvelles parts sociales de classe G et cinquante-quatre (54) nouvelles parts sociales de classe H, d'une valeur nominale de 1 Euro (EUR 1.-) chacune, ainsi que le paiement d'une prime d'émission de dix-huit mille six cent vingt Euros (EUR 18.620-) par en apport en numéraire.

3. Modification de l'article 5 des Statuts de la Société, afin de faire apparaître l'augmentation de capital réalisée selon les points précédents.

4. Divers.

Première résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois cent quatre-vingt Euros (EUR 380.-) afin de le porter de son montant actuel de cent soixante-dix mille Euros (EUR 170.000.-) à un montant de cent soixante-dix mille trois cent quatre-vingts Euros (EUR 170.380.-) par l'émission de cinquante-cinq (55) nouvelles parts sociales de classe B, cinquante-cinq (55) nouvelles parts sociales de classe C, cinquante-quatre (54) nouvelles parts sociales de classe D, cinquante-quatre (54) nouvelles parts sociales de classe E, cinquante-quatre (54) nouvelles parts sociales de classe F, cinquante-quatre (54) nouvelles parts sociales de classe G et cinquante-quatre (54) nouvelles parts sociales de classe H, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, ayant les droits décrit dans les Statuts modifiés et mis à jour de la Société.

Souscription / Paiements

Intervient ensuite Monsieur Matthieu De Donder, prénommé, agissant en sa capacité de représentant dûment mandaté du Souscripteur.

La personne qui comparait déclare souscrire au nom et pour le compte de Mr. Robert Tibor Balogh, prénommé, représenté comme indiqué ci-dessus, cinquante-cinq (55) nouvelles parts sociales de classe B, cinquante-cinq (55) nouvelles parts sociales de classe C, cinquante-quatre (54) nouvelles parts sociales de classe D, cinquante-quatre (54) nouvelles parts sociales de classe E, cinquante-quatre (54) nouvelles parts sociales de classe F, cinquante-quatre (54) nouvelles parts sociales de classe G et cinquante-quatre (54) nouvelles parts sociales de classe H, d'une valeur nominale de 1 Euro (EUR 1.-) chacune et les libérer intégralement ensemble avec le paiement d'une prime d'émission de dix-huit mille six cent vingt Euros (EUR 18.620-) par en apport en numéraire.

Les Associés ont décidé d'accepter ces souscription et paiement et ont reconnu que le montant de dix-neuf mille Euros (EUR 19.000.-) a été entièrement payé en numéraire et que la Société a à sa disposition un montant total de dix-neuf mille Euros (EUR 19.000.-) dont la preuve a été donnée au notaire soussigné qui a expressément confirmé et enregistré cette déclaration.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés ont décidé de modifier l'article 5 des Statuts qui se lit maintenant comme indiqué ci-après:

" Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à cent soixante-dix mille trois cent quatre-vingts Euros (EUR 170.380), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A"), vingt-quatre mille trois cent une (24,301) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B"), vingt-quatre mille trois cent une (24,301) parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C"), vingt-quatre mille trois cents (24,300) parts sociales de classe D (les "Parts Sociales de Classe D"), vingt-quatre mille deux cent quatre-vingts dix-sept (24,297) parts sociales de classe E (les "Parts Sociales de Classe E"), vingt-quatre mille deux cent quatre-vingts dix-sept (24,297) parts sociales de classe F (les "Parts Sociales de Classe F"), vingt-quatre mille deux cent quatre-vingts dix-sept (24,297) parts sociales

de classe G (les "Parts Sociales de Classe G"), vingt-quatre mille deux cent quatre-vingts dix-sept (24,297) parts sociales de classe H (les "Parts Sociales de Classe H" et ci-après avec les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de classe G et les Parts Sociales de Classe H, les "Parts Sociales Ordinaires"), vingt (20) parts sociales préférentielles de classe 1 (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe 1") et vingt (20) parts sociales préférentielles de Classe 2, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe 2" et ci-après ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles de Classe 1, les "Parts Sociales Préférentielles").

5.2 Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Préférentielles seront individuellement désignées comme une «Part Sociale», et collectivement comme les «Parts Sociales».

5.3 Les détenteurs des Parts Sociales sont désignés individuellement comme un «Associé» et collectivement comme les «Associés». Les droits et obligations inhérents aux Parts Sociales sont identiques, sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

5.4 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel toutes les primes payées sur des parts sociales en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter à des Associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Associés, ou pour être affecté à la réserve légale."

Estimation des coûts

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à mille cinq cents Euros (EUR 1.500).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du mandataire des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée au début de cet acte.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connue du notaire par nom, prénom, usuel, état civil et demeure, ce dernier a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: M. De Donder, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 16 juillet 2014. REM/2014/1539. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 20 août 2014.

Référence de publication: 2014132608/225.

(140150005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

My Office Stock S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 189.640.

— STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twelfth day of August.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Kwong S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated under, and governed by, the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B151.591,

duly represented by Me Georges WIRTZ, avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on 17 July 2014.

The said proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of “My Office Stock S.à r.l.”.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The corporate object of the Company is the acquisition and sale of real estate properties, for its own account, either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

An additional purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourgish and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

Furthermore the Company may guarantee, grant loans or otherwise assist the companies into which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may borrow, grant pledge or other type of security interest over its assets, or grant guarantee in rem or in personam, for the benefit of other enterprises, companies or third parties.

The company may also perform all real and personal, industrial, commercial or financial operations relating to its corporate object, and perform all actions that may directly or indirectly ease or foster its realisation.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

In the case of death of a shareholder his or her shares shall be transferred by the surviving spouse, the heirs compulsory entitled to a portion of the estate and by his or her legal heirs to the surviving shareholders. The repurchase price of the shares shall be calculated on the fair market value of the shares. If no agreement is reached on the repurchase price, the

price shall be determined by an independent valuator to be chosen amongst the approved auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Death, Suspension of civil rights, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for reappointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman").

It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company.

The Manager(s) may be reimbursed for all expenses whatsoever incurred by them in relation to the management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, in the shareholder(s)' discretion, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. An annual general meeting of shareholders must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders within six (6) months from the end of the previous financial year.

Art. 20. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several

shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 27. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

In compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, has been one hundred per cent (100%) paid in cash by the undersigning party as identified above.

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

Transitory Provision

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December of 2014.

Resolutions of the sole shareholder

First resolution

The sole shareholder resolved to establish the registered office at L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The sole shareholder resolved to set at one (1) the number of Manager and further resolved to appoint the following person as Manager for an unlimited duration:

- Mr Steve KRACK, manager, born on 8 November 1974 in Dudelange (Grand Duchy of Luxembourg), residing at L-2160 Luxembourg, 6, rue Münster.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil quatorze, le douzième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Kwong S.A., une société anonyme constituée et régie sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B151.591,

dûment représentée par Me Georges WIRTZ, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 juillet 2014.

Laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée dont les statuts ont été arrêté comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «My Office Stock S.à r.l.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers, pour son propre compte, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste en l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

Un objet supplémentaire de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes les entreprises, sociétés luxembourgeoises et étrangères et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, la souscription ou toute autre manière, ainsi que le transfert par la vente, l'échange, ou d'une autre manière, de titres de toutes sortes ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille.

En outre la Société peut garantir, accorder des prêts ou assister des sociétés dans lesquelles elle détient un intérêt direct ou indirect ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

En cas de décès d'un associé ses parts sociales devront être transférées par le conjoint survivant, les héritiers réservataires et les héritiers légaux aux associés survivants. Le prix de rachat des parts sociales devra être calculé sur base de la valeur de marché des parts sociales. Si aucun accord n'est trouvé sur le prix de rachat, le prix de rachat devra être déterminé par un expert indépendant devant être choisi parmi les réviseurs d'entreprises agréés.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Décès, Suspension des droits civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société.

Les Gérants pourront être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque

(i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnisera tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant (s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, pourront, à la discrétion des associés, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout

moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés. Une assemblée générale annuelle des associés doit se tenir dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture de l'exercice précédent au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que les circonstances, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ayant été arrêté par la partie comparante, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, a été payée à cent pour cent (100%) en espèces par la partie comparante telle que plus amplement décrite ci-dessus.

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à mille cent euros (EUR 1.100.-).

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le 31 décembre 2014.

Résolutions de l'associé unique

Première résolution

L'associé unique a décidé d'établir le siège social au L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'associé unique a décidé de fixer à un (1) le nombre de Gérant et a décidé de nommer la personne suivante en tant que Gérant pour une période illimitée:

- M. Steve KRACK, dirigeant, né le 8 novembre 1974 à Dudelange (Grand-Duché du Luxembourg), résidant au L-2160 Luxembourg, 6, rue Münster.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: Wirtz, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 août 2014. Relation: LAC/2014/38391. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 21 août 2014.

Référence de publication: 2014132614/591.

(140150217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

5 to 12 Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 189.675.

—
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the twelfth of August.

Before us, Maître Pierre PROBST, notary residing in Ettelbruck (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Travis Investment S.à r.l., a company duly incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 152281;

here represented by Mrs Francine MAY, private employee with professional address at 2, place de l'Hôtel de Ville, L-9087 Ettelbruck, by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg on August 6th, 2014.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated August 10th, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of incorporation (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate name. The Company will have the name "5 to 12 Investments S.à r.l." (hereafter the "Company").

Art. 3. Corporate objects. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises which form part of the same group of companies as the Company any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The Company's corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) represented by TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED (12,500) shares with a par value of ONE EURO (1.-EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Changes on capital. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. Events affecting the company. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. Managers. The Company is managed by a sole manager or by a board of managers, composed of at least one (1) manager A and at least (1) one manager B, who need not be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for an undetermined period of time.

Managers are eligible for re-election. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a simple majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, without prejudice to the first sentence of this article 12, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

Art. 13. Bureau. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

Art. 14. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members, including at least one manager A and at least one manager B, are present or represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or e-mail.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting.

He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 15. Minutes - Resolutions. All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least one manager. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

Art. 16. Powers. The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

Art. 17. Delegation of powers. The managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the Company to one of its members.

The managers may further delegate specific powers to any manager or other officers.

The managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

Art. 18. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, or, in case of plurality of managers, by the joint signature of one manager A and one manager B of the Company, or the joint signatures or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 17 of these Articles.

Art. 19. Liability of the managers. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 20. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

Art. 21. Decisions of the shareholders. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Art. 22. Financial year. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year.

Art. 23. Financial statements. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 24. Allocation of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or in case of plurality of managers, the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 25. Dissolution - Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 26. Matters not provided. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall start on the date of the incorporation and end on December 31st, 2014.

Subscription - Payment

The Articles of the Company having thus been drawn up, the appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 183 of the law of August, 15, 1915, on commercial companies, as amended have been observed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euro.

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered by the following manager unlimited time and with the power to engage the company by his sole signature:

Travis Management S.A., a company duly incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 178.234

2) The address of the corporation is fixed at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Ettelbruck, on the day named at the beginning of this document.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le douze août.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Travis Investment S.à r.l., une société de droit luxembourgeois dont le siège est établi à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152281, ici représentée par Madame Francine MAY, employée privée, demeurant professionnellement au 2, place de l'Hôtel de Ville, L-9087 Ettelbruck, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg le 23 juillet 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que

par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Dénomination. La Société aura la dénomination: "5 to 12 Investments S.à r.l." (ci-après "La Société").

Art. 3. Objet. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises qui font partie du même groupe de sociétés que la Société tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers en relation avec son objet ou pouvant en favoriser l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de UN EURO (1.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Modification du capital social. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Cession de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. Événements affectant la Société. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée et administrée par un gérant, ou un conseil de gérance, composé d'au moins un (1) gérant de classe A et d'au moins un (1) gérant de classe B, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, en considération de la première phrase de l'article 12 des Statuts, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 13. Bureau. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

Art. 14. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnée dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres, incluant un gérant de classe A et un gérant de classe B, sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 15. Procès-verbaux - Décisions. Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

Art. 16. Pouvoirs. Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

Art. 17. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Art. 18. Représentation de la Société. La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B dans tous les cas ou la signature conjointe ou la signature individuelle de toutes personnes auxquelles un pouvoir de signature a été donné conformément à l'article 17 des Statuts.

Art. 19. Événements affectant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 20. Responsabilité de la gérance. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 21. Décisions de l'associé ou des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés.

Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Art. 22. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 23. Bilan. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 24. Répartition des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 25. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 26. Dispositions générales. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la société commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

La partie comparante, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales et les avoir libérées à concurrence de la totalité par un apport en espèce, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) est désormais à la disposition de la société sous les signatures autorisées.

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille euros.

Déclaration du comparant

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Résolutions de l'associé unique

1) La Société est administrée par le gérant suivant pour une durée indéterminée avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature:

Travis Management S. A., une société de droit luxembourgeois dont le siège est établi à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.234

2) L'adresse de la Société est fixée au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Francine MAY, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 13 août 2014. Relation: DIE/2014/10344. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur pd (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 22 août 2014.

Référence de publication: 2014133470/374.

(140151151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.

Whitehall Street International Real Estate SCA 2008, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 137.241.

In the year two thousand and fourteen, on the seventh day of the month of August;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "Whitehall Street International Real Estate SCA 2008", a société en commandite par actions, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 137241, incorporated by deed of Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), on February 25, 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C"), number 951 of April 17, 2008 (the "Company"), and whose articles of association have been modified for the last time pursuant to a deed of the said notary Jean SECKLER, on September 27, 2012, published in the Mémorial C number 2941 of December 5, 2012.

The meeting is presided by Mrs. Marielle STIJGER, private employee, residing professionally in Luxembourg,

who appoints Mrs. Marie-Florence GESTE, private employee, residing professionally in Luxembourg, as secretary.

The meeting elects Mr. Dominique LE GAL, private employee, residing professionally in Luxembourg, as scrutineer.

I.- The names of the shareholders, present or represented at the meeting, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list and proxies, signed *ne varietur* by the appearing persons and the notary, shall remain annexed to the present deed to be registered with it.

II.- It appears from the attendance list, that 558,349.91 (500,001 Class A1-A10 shares, 9,845 Class A-11 shares, 29,534.98 Class A12 shares, 7,290 Class A 13 shares and 11,678.93 Class A 14 shares) shares representing 92.53 % of the share capital of the Company, are represented at this meeting. All the shareholders declare having been informed of the agenda of the meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all items of the agenda

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of article 5.3 of the articles of association of the Company, which should be worded as follows:

“ **5.3.** Unless otherwise provided for by law, Shareholders(including affiliated Shareholders) holding more than 50 percent of the Shares issued and outstanding (provided that such 50 percent threshold corresponds to a quorum of at least 50 percent of the Shares issued and outstanding resolving at a two thirds majority

vote of the Shares present or represented but excluding Shareholders who are in default) may vote to wind up the Company at a duly held meeting, provided that no such vote shall be effective unless each general partner of the other Whitehall Entities has given its prior written consent to dissolve the Company”.

2. Dissolution and liquidation of the Company.
3. Appointment of the liquidator.
4. Determination of the powers and compensations of the liquidator.
5. Miscellaneous.

After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The general meeting of shareholders decides to amend article 5.3 of the articles of association of the Company, which shall be read as follows:

“ **5.3.** Unless otherwise provided for by law, Shareholders (including affiliated Shareholders) holding more than 50 percent of the Shares issued and outstanding (provided that such 50 percent threshold corresponds to a quorum of at least 50 percent of the Shares issued and outstanding resolving at a two thirds majority vote of the Shares present or represented but excluding Shareholders who are in default) may vote to wind up the Company at a duly held meeting, provided that no such vote shall be effective unless each general partner of the other Whitehall Entities has given its prior written consent to dissolve the Company”.

Intervention

As a consequence of the above resolution duly adopted by the general meeting of shareholders, the Chairman reminds that 558,349.91 (500,001 Class A1-A10 shares, 9,845 Class A-11 shares, 29,534.98 Class A12 shares, 7,290 Class A 13 shares and 11,678.93 Class A 14 shares) shares representing 92.53 % of the share capital of the Company, are duly represented at this meeting and the meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on item 2 to 4 of the agenda.

Second resolution

The general meeting of shareholders decides to dissolve and to put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

Third resolution

The general meeting of shareholders decides pursuant to article 25.2 of the articles of association of the Company to appoint as liquidator of the Company, Whitehall Street International Real Estate 2008, a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office in 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 136889, represented at the meeting and which declares to accept that mandate.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders decides that the liquidator shall receive the powers as determined hereafter.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the shareholders in cash or in kind to its willingness in the proportion of their participation in the capital or in any other proportion which the shareholders approve.

No further item being on the agenda of the general meeting and nobody asking to speak, the Chairperson then adjourned the general meeting.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le septième jour du mois d'août;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «Whitehall Street International Real Estate SCA 2008», une société en commandite par actions constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137241, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), le 25 février 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés Associations (le «Mémorial C»), numéro 951 du 17 avril 2008, numéro 951, (la «Société»), et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par ledit notaire Jean SECKLER, le 27 septembre 2012, publié au Mémorial C numéro 2941 du 5 décembre 2012.

L'assemblée est présidée par Madame Marielle STIJGER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

laquelle désigne Madame Marie-Florence GESTE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée choisit Monsieur Dominique LE GAL, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme scrutateur.

I.- Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée générale, les procurations des associés représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Il ressort de la liste de présence que 558.349,91 (500.001 actions Classe A1-A10, 9.845 actions Classe A-11, 29.534,98 actions Classe A12, 7.290 actions Classe A 13 et 11.678,93 actions Classe A 14) actions représentant 92,53% du capital social sont représentées à la présente assemblée. Tous les associés déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncent à toutes les exigences de convocation et à toutes les formalités. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1.- Modification de l'article 5.3 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

« **5.3.** Sauf disposition contraire de la loi, les Actionnaires (y compris les Associés Affiliés) détenant plus de 50 pour cent des Actions émises et en circulation (sous réserve que ce seuil de 50 pour cent corresponde à un quorum d'au moins 50 pour cent des Actions émises et en circulation décidant à la majorité des deux tiers des voix des Actions présentes ou représentées à l'exclusion des Actionnaires défailants) peuvent voter à l'effet de dissoudre la Société lors d'une assemblée régulièrement tenue; toutefois un tel vote ne sera valable que si chaque associé commandité des autres entités Whitehall a donné préalablement son consentement écrit de dissoudre la Société.»

2.- Dissolution et liquidation de la Société;

3.- Nomination de liquidateur;

4.- Détermination des pouvoirs et de la rémunération du liquidateur.

Après délibération, les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 5.3 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **5.3.** Sauf disposition contraire de la loi, les Actionnaires (y compris les Associés Affiliés) détenant plus de 50 pour cent des Actions émises et en circulation (sous réserve que ce seuil de 50 pour cent corresponde à un quorum d'au moins 50 pour cent des Actions émises et en circulation décidant à la majorité des deux tiers des voix des Actions présentes ou représentées à l'exclusion des Actionnaires défailants) peuvent voter à l'effet de dissoudre la Société lors d'une assemblée régulièrement tenue; toutefois un tel vote ne sera valable que si chaque associé commandité des autres entités Whitehall a donné préalablement son consentement écrit de dissoudre la Société.»

Intervention

Suite à l'adoption par l'assemblée générale des actionnaires de la résolution qui précède, la Présidente rappelle que 558.349,91 (500.001 actions Classe A1-A10, 9.845 actions Classe A-11, 29.534,98 actions Classe A12, 7.290 actions Classe

A 13 et 11.678,93 actions Classe A 14) actions représentant 92,53% du capital social étant représentées à la présente assemblée, l'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points 2 à 4 portés à l'ordre du jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation en date du présent acte.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide conformément à l'article 14 des statuts de la Société de nommer en tant que liquidateur, Whitehall Street International Real Estate 2008, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136889, dûment représentée à l'assemblée et qui déclare accepter ce mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide que le liquidateur recevra les pouvoirs comme déterminés ci-après.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux associés en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital ou en tout autre proportion approuvée par les associés.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et personne ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'Assemblée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. STIJGER, M-F. GESTE, D. LE GAL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 août 2014. LAC/2014/37974. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 27 août 2014.

Référence de publication: 2014133454/182.

(140151443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.

Invest International Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 7.656.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014133161/10.

(140150979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.
